

SUBVENTION MINISTERIELLE pour Travaux manuels et pratiques  
aux écoles: Centrale et Ste-Clotilde (7.000 Fcs)

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 20 Décembre 1954

Mesdames,

Messieurs,

Suivant titre de paiement n° 1154 du 10 Décembre 1954 le budget de la Commune a fait recette d'une subvention du Ministère de l'Éducation Nationale de SEPT MILLE FRANCS CFA pour travaux manuels et pratiques: achat instruments de jardins, semences, fumier aux écoles Centrale et de Ste-Clotilde.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter par autorisation spéciale la régularisation de cette subvention au budget de 1954, savoir:

En recette au chapitre XIII article 1: Allocation <sup>mobilière</sup> scolaire

En dépense au chapitre XXI article 3 : Mobilier scolaire et matériel d'enseignement

Le 1er Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Maire  
à Saint-Denis, le 15 Mars 1955  
P. le Secrétaire Général  
Chef de Bureau délégué  
Signé: Gouvarini*

*Approuvé  
à Saint-Denis le 15 Mars 1955  
P. le Maire et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: R. Petit*